



Paris le 3 avril 2007 - n°58/D130

**COMPTE RENDU**  
**de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population**

**Réunion du 5 octobre 2006**

---

Président : Monsieur Jean-Claude FRÉCON (Sénateur de la Loire)

Rapporteurs : Monsieur Pierre BERTINOTTI (Contrôleur d'État)  
Monsieur Jean-Luc HELLER (DGCL)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

- I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2006
- II. Bilan du déroulement de la campagne 2006 et information sur la campagne 2007
- III. Les coûts du recensement : information sur l'avancement de l'enquête
- IV. Essai d'évaluation des résultats bruts du recensement rénové
- V. Les enquêtes associées au recensement
- VI. Réunions et orientations de 2007

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	Pierre BERTINOTTI	Rapporteur de la commission nationale d'évaluation du RP
Mme	Marie-Hélène BOULIDARD	Personnalité qualifiée, démographe
Mme	Catherine BOURGEY	Insee - Unité Recensements de la population
Mme	Odile BOVAR	Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires
Mme	Aline BRUYERE	Association des ingénieurs territoriaux de France
Mme	Marie-Christine CHAMBET-ROSSET	Cnis
M.	Philippe CHOFFEL	Délégation interministérielle à la ville
M.	Jean-Philippe DAMAIS	Association des maires de France
M.	Guy DESPLANQUES	Insee - Département Démographie
Mme	Anne DOLEZ	Cnis
M.	Gérard-François DUMONT	Personnalité qualifiée – Professeur d'université
M.	Jacques DUPAQUIER	Académie des sciences morales et politiques
Mme	Caroline ESCAPA	Insee
M.	Jean-Claude FRECON	Président de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population
M.	Michel-Henri GENSBITTEL	Personnalité qualifiée - Professeur
Mme	Marie-Claire GRIMA	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
M.	Jean-Luc HELLER	Ministère délégué aux Collectivités territoriales, Rapporteur
M.	François HERAN	Personnalité qualifiée - Vice-président de la commission RP
M.	Gérard LACOSTE	Personnalité qualifiée - IAURIF
M.	Olivier LEFEBVRE	Insee
M.	Jean OUSSET	Association des petites villes de France
M.	Michail SKALIOTIS	Personnalité qualifiée - Eurostat
M.	Guy VAXELAIRE	Association nationale des élus de la montagne

*Absents excusés :*

M.	Mohamed AMINE	Centre national de la fonction publique territoriale
M.	Jean-Baptiste de FOUCAULD	Président de la formation Démographie, conditions de vie
Mme	Maryse LARPENT	Fédération nationale des agences d'urbanisme
M.	Eric PICART	Syndicat national des secrétaires de mairie
M.	Gérard PRODOM	Syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales
M.	Eric SCHIETSE	Association des maires ruraux de France
M.	Thierry STARON	Association des maires d'Île-de-France

*La séance est ouverte à 10 heures.*

En ouverture de la séance le président présente

- Pierre Bertinotti, nommé rapporteur de la commission par décision ministérielle du 10 juillet 2006 en remplacement de Philippe Delleur,

- Odile Bovar représentante de la délégation interministérielle à l'aménagement des territoires et des compétitivités (DIACT),
- Anne Dolez qui accompagne Marie-Christine Chambet-Rosset pour le CNIS.

Le président passe à l'ordre du jour.

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2006

**M.Ousset** n'est pas satisfait des réponses concernant les enclaves territoriales et extraterritoriales. Il émet également des réserves sur la coïncidence des dates entre le RP 2008 et les élections municipales.

**Le président** fait valoir qu'il s'agit d'une réponse officielle.

Le compte-rendu est adopté.

### 2. Bilan du déroulement de la campagne 2006 et informations sur la campagne 2007

**Mme Escapa** fait état des premiers résultats issus des bilans dressés par les 543 superviseurs et par un échantillon de plus de 500 coordonnateurs communaux. L'Insee Ile de France a pris l'initiative de faire une enquête auprès de toutes les communes de son ressort ayant réalisé l'enquête de recensement en 2006.

En 2006, ces bilans ont été enrichis d'un point supplémentaire sur le recensement des personnes sans abri et des personnes habitant dans des habitations mobiles terrestres puisque ces deux recensements ont eu lieu pour la première fois en 2006 dans l'ensemble des communes de 10 000 habitants ou plus. Tous les superviseurs ont renseigné ces bilans. 86% des coordonnateurs communaux ont répondu contre 70 % en 2004 et 80 % en 2005. Pour la première fois, les communes des DOM ont répondu.

Les appréciations sont cohérentes.

S'agissant du recrutement des agents recenseurs, 32 % des communes ont connu des difficultés contre 15 % en 2004 et 2005, notamment dans les communes comprises entre 5 et 10 000 habitants.

S'agissant des imprimés, leur coût s'élève à 1,4 million d'euros. La logistique s'est améliorée. Quelques problèmes de gestion dans les grandes communes sont signalés : la difficulté pour les agents recenseurs à entrer en contact avec la population entraîne du gaspillage, car elle conduit les agents recenseurs à déposer plus de bulletins que nécessaire. Par endroits, le volume des livraisons s'est avéré insuffisant, obligeant à relivrer des stocks supplémentaires à certaines communes.

La formation des coordonnateurs communaux s'est déroulée sur une journée dans les communes de moins de 10 000 habitants et sur deux journées pour les autres. Elle a été allégée pour les anciens coordonnateurs. La formation insistait cette année sur l'argumentaire pour améliorer le taux de réponse.

La formation des agents recenseurs a fait apparaître quelques problèmes. En particulier, ils auraient besoin d'un argumentaire pour justifier de l'intérêt de telle ou telle partie du questionnaire.

Il est prévu que la formation des agents recenseurs soit animée conjointement par l'INSEE et les communes. Les communes font remonter que ce n'est pas toujours facile pour les coordonnateurs communaux car ils sont rarement associés à la préparation des formations.

La campagne de communication comprenait des actions au niveau national et local. Le bilan fait apparaître que le spot TV a été mémorisé par une personne sur deux. 7 à 800 radios locales ont fait passer des chroniques du CD audio. Ces CD ont remporté un vif succès. La plupart des grandes communes ont fait passer un article dans leur bulletin municipal, le plus souvent en personnalisant les

publi-communicés proposés par l'Insee. Certains sites Web de communes ont fait apparaître les photos des agents recenseurs. Certaines propositions faites dans les bilans mentionnent le souhait de mettre des malles à disposition des agents recenseurs et des supports pédagogiques pour les écoles.

Lors de la tournée de reconnaissance, les agents recenseurs notent le nombre de logements à recenser à chaque adresse. Ils laissent une note d'information aux habitants sur le recensement, signée du maire. La durée de la tournée de reconnaissance est parfois jugée trop courte (surtout dans les communes de 5 à 10 000 habitants).

Le recensement des personnes sans abri est réalisé l'année du recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants et une fois tous les 5 ans dans les communes de plus de 10 000 habitants. Dans ces communes, il a eu lieu pour la première fois en 2006. Les médias en ont parlé assez largement. 70 % des communes ont travaillé avec les associations pour préparer ce recensement. Il y a eu peu de recrutement spécifique : de 10 à 27 % des communes. Les communes font remonter la difficulté de bien maîtriser les concepts entre personne sans domicile fixe et personne sans abri. Le délai de deux journées les 19 et 20 janvier a été jugé trop court dans certaines grandes communes. Il est parfois souligné que le questionnaire utilisé (le même bulletin individuel que pour le reste de la population) est peu adapté à ce genre de situation. Pour les habitations mobiles terrestres, les superviseurs ont parfois été conduits à récupérer eux-mêmes les questionnaires auprès des habitants qui ne voulaient pas les remettre aux agents de la mairie.

S'agissant de la collecte, toutes les communes ont réalisé l'enquête. Moins de 10 communes ont demandé un report de la date de fin d'enquête. La coïncidence de la publication des résultats de l'année précédente et de l'annonce du lancement de la nouvelle enquête pose des problèmes : certaines personnes recensées ne comprennent pas pourquoi on vient les recenser alors que les médias ont déjà parlé des résultats. Pour les campagnes suivantes, il conviendra donc de mieux articuler diffusion des résultats et lancement de la collecte. 86 % des communes contre 75 % en 2005 utilisent l'outil informatique pour suivre la collecte. Toutes les communes de 5 à 10 000 habitants font des relances par courrier ou par téléphone.

S'agissant de l'enquête de 2007, l'Insee a souhaité stabiliser les procédures qui sont maintenant bien rôdées. Aucune innovation majeure n'est à signaler. En termes de communication, une nouvelle signature sera utilisée : « Le recensement est utile pour chacun d'entre nous, pensez-y à partir du 18 janvier ». En effet, les communes avaient souhaité que l'Insee mette plus en avant les dates de collecte. L'Insee a renoncé aux spots TV pour des raisons de coût : un passage de 20 secondes à 20 heures a coûté 74 000 €. L'ouverture de la publicité télévisuelle à la grande distribution au 1<sup>er</sup> janvier 2007 conduira de plus à une élévation des coûts. En remplacement, une annonce sera faite dans 65 journaux de la presse quotidienne régionale (PQR). **En réponse à M. Dumont, Mme Escapa** précise qu'un tiers des communes de plus de 10 000 habitants signale des difficultés de recrutement des agents recenseurs contre 63 % des communes comprises entre 5 et 10 000 habitants. Les communes de moins de 1 000 habitants n'ont pas de problèmes.

**M. Ousset** s'interroge sur la présence des agents recenseurs lors des recensements complémentaires. Il fait remarquer que le travail de la DGI dans la mise à jour des fichiers de taxe d'habitation est parfois incomplet, certains contribuables n'étant pas pris en compte. Il y a des problèmes d'identification des lotissements tant qu'ils ne sont pas pris en charge par la commune. La responsabilité en incombe alors aux lotisseurs. Il ajoute que l'édition du dimanche pour la publicité dans la PQR est préférable.

**Le président** précise que la taxe d'habitation n'est pas de notre compétence et fait remarquer que l'édition du dimanche de la PQR n'est pas toujours incluse dans les abonnements.

**M. Lefebvre** indique que le samedi pour l'insertion dans la PQR est la meilleure journée où le chiffre d'affaires augmente de 10 %, d'où le choix du samedi 20 janvier 2007. La conférence de presse de lancement sera programmée de manière à éviter le télescopage entre l'annonce des résultats et le début de la collecte. La publication des résultats aura lieu avant le début de la collecte. Cela permettra de monter tout l'intérêt de la collecte. Il faudra néanmoins développer un argumentaire pour convaincre les personnes recensées que c'est leur réponse qui rend possible l'établissement des résultats futurs.

Il précise enfin qu'une réponse sera apportée ultérieurement sur la question des recensements complémentaires et que la taxe d'habitation n'est pas de notre compétence. S'agissant

des lotissements, certains restent dans le domaine privé. Peut-être faut-il prévoir un point spécifique sur les lotissements dans la formation des agents.

**Mme Bruyère** note qu'un point d'entrée défini par un nom de rue et un numéro correspond à plusieurs maisons. Elle s'interroge également sur la qualité du RIL et ses difficultés de mise à jour.

**Mme Bouldard** pose la question d'un RIL dans les communes de 5 à 10 000 habitants.

**M. Ousset** revient sur l'importance de certains lotissements par rapport à la population totale.

**M. Lefebvre** informe que l'INSEE au niveau régional étudie la question des communes de 10 à 20 000 habitants qui ont des difficultés pour gérer le RIL.

**Mme Bouldard** confirme les difficultés de recrutement des agents recenseurs. Les suppléants qui représentaient 20 % des titulaires dans sa commune ont bien été utilisés. Le niveau et le mode de rémunération pourraient être à l'origine de ces difficultés. S'agissant des problèmes d'adresses, elle suggère que l'INSEE établisse une fiche type de navette entre l'INSEE et la commune. Des missions recensement devraient être mises en place dans les communes de 10 à 50 000 habitants à l'instar des plus grandes communes. Cette instance permettrait de mieux coordonner toutes les étapes du processus de l'expertise du RIL à la collecte.

**Mme Escapa** propose une identification des problèmes relatifs aux agents recenseurs et demande des précisions sur la mise à disposition des communes des fiches navette concernant les adresses.

**M. Lefebvre** propose que notre commission fasse circuler les bonnes pratiques des communes relatives aux missions recensement. Il fait remarquer que les nombreuses élections de 2004 n'ont pas entravé le bon déroulement du RP.

**M. Dupâquier** s'interroge sur la possibilité de recruter comme agents recenseurs des agents des Postes, sur la base du volontariat.

**Le président** précise qu'une telle pratique est déjà en cours dans certaines petites communes.

**M. Héran** souhaiterait une présence plus assidue à nos travaux des représentants des villes moyennes.

**Le président** précise que la représentation des villes jusqu'à 20 000 habitants est assurée.

### 3. Les coûts du recensement : information sur l'avancement de l'enquête

**M. Heller** présente le questionnaire. L'échantillon des communes est le même que celui des coordonnateurs communaux : 312 communes de moins de 10 000 habitants et 220 communes de plus de 10 000 habitants. L'envoi du questionnaire s'est fait en juillet. À ce jour 209 communes sur 532 soit 39 % ont répondu : 41 % des moins de 10 000 et 37 % des plus de 10 000 habitants.

Les petites communes ont estimé que le questionnaire était surdimensionné. Les grandes communes ont des difficultés à répondre pour les trois ans.

38 réponses électroniques sont parvenues : 22 pour les grandes communes, 16 pour les petites.

Les petites communes ont peu de frais identifiés à l'exception des agents recenseurs. Les grandes communes font état de frais plus conséquents comme il apparaissait dans les premières investigations menées. Les communes de taille moyenne de 5 à 20 000 habitants devront être étudiées de plus près. Une relance est prévue pour la mi-novembre.

La saisie et le contrôle sont réalisés par la DGCL qui disposera du fichier des caractéristiques des communes interrogées.

Les informations actuelles ne permettent pas de conclure sur le RIL.

À ce stade compte tenu du nombre de communes qui ont répondu et du contenu exhaustif du tableau, cette enquête donne des résultats pertinents.

**Le président** demande qu'une relance soit faite pour que l'information ainsi recueillie le soit sur la base la plus large possible et soit irréfutable. Les nouvelles dispositions n'interviendront pas avant la fin du premier cycle 2004/2008. Il faut donc être prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour cela, il faut remettre un rapport à l'Etat au printemps 2007 afin qu'il ait le temps nécessaire pour réagir.

**M. Ousset** fait remarquer que pour le RIL il y a des investissements qui n'ont pas été réalisés alors qu'on cherche à les évaluer à travers le questionnaire.

**Le président** indique que le questionnaire est fondé sur la réalité. L'objectif est d'aboutir à un recensement des dépenses aussi exhaustif que possible.

**M. Damais** s'interroge sur l'effet de la relance et sur un éventuel élargissement du panel à l'enquête de l'AMF.

**Le président** souligne que l'on ne peut pas remettre en cause l'échantillon représentatif établi par l'INSEE.

**M. Gensbittel** confirme qu'il faut « s'acharner » sur l'échantillon pour garder la représentativité et s'interroge sur les moyens que l'on peut mobiliser pour la relance.

**Mme Bruyère** demande si l'AITF peut être un relais.

**Le président** n'y est pas hostile.

**Mme Boulidard** suggère l'utilisation des relais régionaux de l'INSEE.

**M. Heller** soutient cette dernière proposition. Les travaux d'évaluation antérieure seront intégrés dans l'étude. Tous les soutiens de la part de l'INSEE, de l'AITF et de l'AMF sont les bienvenus pour appuyer la relance.

**M. Lefebvre** fait remarquer qu'il ne faut pas trop faire apparaître l'INSEE sous peine d'être accusé d'être juge et partie. Il vaut mieux éviter de passer par les directions régionales qui doivent simplement être informées des communes de leur circonscription faisant l'objet de la relance, pour répondre à d'éventuelles questions.

**Le président** précise que l'INSEE sera destinataire outre de la lettre de relance, de la liste des communes n'ayant pas répondu.

#### 4. Essai d'évaluation des résultats bruts du recensement rénové

**M. Dumont** présente un essai d'évaluation des premiers résultats qui fait l'objet d'une note distribuée en séance et reproduite en [annexe du compte-rendu](#). Il indique que les résultats des grandes communes peuvent étonner. Les taux de croissance sont plus forts que par le passé entre 1990 et 1999. Les taux de croissance sont généralisés. Des écarts peuvent être signalés entre les résultats donnés en 2005 et en 2006. Les causes en sont la qualité et la méthode des enquêtes.

On constate des différences dans les taux de vacance. Des baisses de 80 % sont à signaler dans certaines communes.

On constate également des variations différentes du nombre des résidences principales, de l'ordre de 1 % selon le fichier de la taxe d'habitation et de 5 à 6% selon le recensement.

Par exemple à Boulogne-Billancourt, le nombre de résidences principales augmenterait de 0,8 % selon le fichier de la taxe d'habitation. Compte tenu de la légère diminution du nombre de personnes par ménage, cela signifierait une stagnation de la population. Selon les enquêtes de recensement, le nombre de résidences principales a augmenté de 2,3 %, ce qui explique la croissance de 2 000 habitants.

Si l'on prend les données corrigées du taux de vacance, on arrive à des résultats convergents avec ceux qui sont issus du fichier de la taxe d'habitation.

**M. Dumont** propose de réfléchir sur les causes de l'évolution du taux de vacance. Il serait intéressant de constituer un panel de communes qui feraient l'objet d'études rétrospectives détaillées : évolution des taux de résidences principales, des taux de vacance, des composantes du parc de logements... Il faudrait ensuite confronter ces résultats avec d'autres données administratives : la taxe d'habitation, les fichiers de sécurité sociale, d'EDF et d'impôts sur le revenu ou autres...

En conclusion le recensement rénové est un outil nouveau dans les méthodes statistiques en France mais aussi en Europe. Il appelle un outil d'évaluation nouveau pour mieux affiner la connaissance des résultats et mieux appréhender les coefficients d'extrapolation et d'intrapolation pour calculer la population officielle la première année en 2006 donnée en 2008. Il faut que la méthode et les résultats fassent l'objet d'une acceptation par l'ensemble des acteurs.

**Le président** note que la variation du taux de vacance pose problème. Auparavant quand le recensement était exhaustif, ceux qui se faisaient interroger deux fois, ne répondaient qu'une fois en précisant leur commune de résidence. Aujourd'hui comme le recensement n'est plus exhaustif, les gens ne sont interrogés qu'une fois, ils ne se posent plus la question de leur commune de résidence, ce qui peut expliquer en partie la baisse du taux de vacance.

**Mme Bouldard** fait remarquer que le changement de pratique explique en partie la résorption de la vacance. Des feuilles de logements non enquêtés sont renseignées pour des résidences principales pour lesquelles on n'arrive pas à recenser les habitants. Il est demandé d'y indiquer le nombre supposé de personnes habitant dans le logement. Dans l'ancien système, les logements non recensés étaient considérés comme logements vacants ou occupés par une seule personne puisqu'on ne pouvait faire qu'un bulletin par feuille.

**M. Skaliotis** présente un point sur l'utilisation des registres pour les recensements. Il explique que dans l'enquête de la commission des Nations Unies pour l'Europe (l'UNECE regroupe 43 pays) sept pays utilisent des registres et huit pays utilisent la méthode par échantillon, vingt-trois s'appuyant sur les recensements traditionnels. Plusieurs conditions d'utilisation des registres doivent être respectées. Il faut d'abord distinguer les notions de registre administratif et de registre statistique. La finalité, les variables et les qualités exigées ne sont pas les mêmes selon le cas. Pour la population, il faut avoir un registre avec une très bonne couverture à 100 %. La mise à jour continue des registres pose problème. Il faut d'autres registres : au moins trois. Il faut des clés d'appariement, un numéro d'identification unique, une adresse numérique et pas nominative et enfin un registre d'entreprises. Cela demande un changement de culture. Jusqu'où peut-on aller en termes de libertés publiques ? En particulier, comment combiner la confidentialité et la correction des variables ?

En Norvège, on a créé un registre d'identification en 1964. Ce n'est qu'en 2011 qu'on utilisera tous les registres sans faire d'enquêtes par échantillonnage. A partir des registres administratifs, on crée des registres statistiques. Aux Pays-Bas on a utilisé 14 registres et trois enquêtes par échantillonnage. Les avantages sont connus : les coûts sont réduits, il n'y a pas de charges d'enquête et l'on obtient une meilleure fiabilité des données. Les inconvénients concernent l'impossibilité d'introduire de nouvelles variables, des problèmes de définition comme celle des ménages privés. En Norvège, les variables démographiques peuvent être vérifiées en trois mois, les variables sur les revenus nécessitent 18 mois de vérification.

Il y a une augmentation tendancielle de l'utilisation des registres. Le coût d'établissement, de vérification et de mise à jour reste élevé. La qualité est bonne pour l'utilisation administrative mais pas toujours pour une utilisation statistique. Il y a également les limites de la confidentialité. En Suède, la surestimation de la population est de l'ordre de 1 %, ce qui correspond à 90 000 personnes qui ont quitté le pays en dehors des pays nordiques.

**M. Héran** note qu'il y a des pays comme la Finlande et la Suède, qui utilisent des registres interconnectés. En Europe du Sud, les fichiers ne sont pas centralisés : ils sont entretenus séparément par chaque municipalité. Chaque année, le pays donne un état de la population estimée d'après le registre de la population. En Europe centrale, les registres sont tenus par le ministère de l'Intérieur. En Pologne, ils ont été démantelés au nom des libertés publiques. La France, le Royaume-Uni et le Portugal n'ont pas de registres. Il faudrait préciser la cartographie européenne des registres selon qu'ils sont centralisés ou non.

**M. Skaliotis** apportera des précisions sur la cartographie. Une étude sera publiée prochainement sur le site des Nations Unies à Genève sur les pays nordiques.

**M. Lefebvre** fait remarquer que la plupart des pays s'interrogent sur l'évolution de leur recensement et cherchent des améliorations qui correspondent à leur culture et à leur système statistique. Le Canada et l'Australie développent la collecte par Internet. D'autres pays s'appuient sur des registres, mais cela ne peut se faire que progressivement. En France, on travaille sur la méthode de collecte.

Il est difficile de comparer le recensement actuel et celui de 1999 parce que les méthodes sont différentes comme l'a souligné M. Dumont. On a essayé d'améliorer la couverture, d'utiliser le

répertoire d'immeubles localisés qui permet de mieux cibler les investigations de l'agent recenseur et de recourir aux sondages qui permettent de garantir une meilleure qualité de la collecte.

Sur le taux de vacance, on passe de 7 à 6 %. Cela correspond à des tensions sur le foncier. Pour répondre à la question « Où devez-vous vous faire recenser ? », on a essayé d'améliorer la communication.

**M. Lacoste** est intéressé par la question de la vacance des logements surtout en Ile-de-France. Qu'en est-il de la comparabilité des résultats d'une année sur l'autre et de l'interprétation des variations ? Est-on recensé au bon endroit ? La nouvelle méthode n'entraîne-t-elle pas des biais par surestimation ?

**Le président** demande de préparer un exposé sur le parc des logements vacants en Ile-de-France.

**M. Dupâquier** note que les recensements ont connu de tout temps des erreurs. Au XIXe siècle, les erreurs variaient de 300 à 500 000 avec des erreurs différentielles. Depuis la seconde guerre mondiale, les erreurs étaient de l'ordre d'un million. Le RP de 1999 est un des plus mauvais de la seconde partie du XXe siècle.

Il indique que le nouveau système ne donne pas satisfaction. Sur le plan civique, il n'est pas normal que tous les citoyens ne soient pas recensés dans les villes de plus de 10 000 habitants. Le coût de ce recensement n'est pas inférieur au coût du recensement traditionnel. Il rend très difficile l'évaluation des erreurs et des lacunes. On ne peut pas suivre les individus.

Il estime qu'il faut changer le système. Il faut arriver à un recensement exhaustif moins prétentieux que les anciens. On interrogerait les citoyens sur leur lieu d'habitation, celui où ils habitaient cinq ans auparavant et sur leur lieu de travail. Cela constituerait un registre de population. Il faut se limiter à l'état civil sans rechercher une connaissance sociale à travers le recensement. A partir de ce registre des individus, on pourrait faire des sondages. Il est inutile d'interroger nos concitoyens sur le niveau des études, difficilement exploitable, sur le confort de leur logement. Un bulletin de ménage avec très peu de questions suffirait.

Selon lui, notre vrai registre de population possible, c'est celui de la sécurité sociale. Les fichiers de la sécurité sociale sont en voie d'amélioration. Cela donnerait les bases d'un sondage. Le seul problème, c'est celui des sorties du territoire. Il faudrait un bulletin de sortie.

**Le président** précise qu'on ne fera plus de recensement en allant s'inscrire dans le lieu de naissance comme il y a deux mille ans.

**M. Ousset** intervient sur la définition de la vacance et met en cause les fichiers fiscaux.

**M. Heller** souligne les difficultés d'utilisation des fichiers fiscaux. Il note que les résultats des recensements complémentaires ne peuvent être comparés à ceux des estimations issues des enquêtes exhaustives ou par sondage. Les études sur les ruptures dans l'évolution des populations doivent distinguer les communes de plus et de moins de 10 000 habitants. Les méthodes sont différentes. Il faut notamment prendre en compte les variables relatives aux feuilles des logements non-enquêtés, au RIL et à la méthode du sondage. Il faut évaluer l'apport du dispositif d'enquêtes de contrôle et d'évaluation.

**M. Lacoste** estime qu'un questionnaire exhaustif et allégé aurait des vertus. Mais le questionnaire actuel apporte des informations qu'aucune autre enquête ne donne sur le logement, la formation, l'activité et les CSP. On a un éclairage fin sur le territoire.

**M. Héran** rappelle qu'un questionnaire simplifié ne répondait pas à toutes les demandes recensées par la commission compétente du CNIS. Notre recensement est très simple : c'est un recto verso. Au Canada il y a un questionnaire lourd supplémentaire pour un cinquième de la population. Dans les recensements traditionnels, nos données n'étaient exploitées qu'au quart ou au cinquième. On ne codait pas exhaustivement toutes les informations. Actuellement, on procède par sondage en interrogeant au total 70 % de la population. Pour les fichiers de la sécurité sociale, on peut y réfléchir. Sur les sorties du territoire, il y a l'enquête aux frontières. Mais c'est très lourd. Au Royaume-Uni c'est très critiqué. Seuls les registres et les enquêtes aux frontières permettent d'estimer les sorties.

**M. Lefebvre** souligne la difficulté de simplifier le questionnaire. A propos des registres de la sécurité sociale, il note que la loi permet à l'INSEE de s'appuyer sur les fichiers fiscaux et sociaux pour établir les chiffres de la population. Cela sera possible lorsque la qualité de ces fichiers sera établie. Le dispositif de contrôle s'appuie sur une confrontation au niveau des bureaux des bulletins



retournés et attendus, sur une utilisation des fichiers fiscaux pour corriger la collecte. Il y a également un contrôle terrain sur les immeubles et sur les ménages. En 2005, il y a eu 15 000 contrôles soit un logement sur 300. C'est un niveau de contrôle très élevé.

**M. Dumont** demande comment on passe des résultats bruts à une estimation de population, comment on passe d'un recensement exhaustif pour les communes de moins de 10 000 habitants une année donnée à une population légale pour l'année 2006 et comment on passe dans les communes de plus de 10 000 habitants de 5 enquêtes à une population légale datée de 2006.

Il faudra être très clair sur la méthode, sur le calcul des coefficients d'intrapolation et d'extrapolation. Notre commission a un rôle de transparence pour assurer l'adhésion des élus et de la population quant à la pertinence des chiffres de population. Il faut apporter des réponses aux variations de population entre la population 1999 et la nouvelle population légale.

**M. Desplanques** revient sur la comparabilité des recensements. C'est un problème récurrent. En 1999, on a mieux tenu compte des doubles comptes des étudiants. Il n'en reste pas moins que les omissions ont certainement été plus nombreuses au recensement de 1999 qu'à celui de 1990. On essaie d'améliorer les chiffres relatifs aux migrations entre 1999 et 2004-2005. L'INSEE s'appuie sur les sources administratives : les fichiers fiscaux, EDF et caisses d'allocations familiales. Cela permet d'avoir une estimation des évolutions.

## 5. Prochains travaux de la commission

**Le président** propose les dates du 22 mars et du 11 octobre pour les réunions de l'année 2007. La réunion du printemps sera consacrée au compte-rendu de l'enquête sur les coûts et à un premier bilan de la campagne de recensement 2007.

**M. Lefebvre** propose de commenter les méthodes de calcul de la population légale qui sont en ligne sur le site de l'INSEE.

**Le président** propose de revenir à l'automne 2007 sur le recrutement en général des agents recenseurs et plus particulièrement pour les communes de 5 à 10 000 ou 15 000 habitants sur les questions du RIL.

**M. Dumont** souhaite avoir des informations sur la population sans double compte.

**M. Lefebvre** précise que l'INSEE calcule deux populations légales : la population municipale, autrefois appelée sans double compte, et la population totale obtenue en additionnant à cette population municipale une population comptée à part c'est-à-dire une population qui a un lien avec une autre commune. C'est cette population totale qui doit être prise en compte pour les dotations de l'Etat et les politiques d'aménagement.

**Le président** propose une journée complète en mars avec comme ordre du jour : l'enquête sur les coûts, le déroulement du recensement 2007, le texte qui doit être approuvé par la CNIL sur les règles de diffusion et de confidentialité des résultats du recensement, puis soit l'information sur le mode de calcul de la population légale soit les enquêtes associées au recensement.

**M. Lacoste** souhaite des informations sur les enquêtes associées.

**M. Héran** propose une note de problématique INSEE-INED sur les enquêtes associées.

**Mme Bouldard** souhaite que la commission travaille sur le RIL et plus particulièrement sur le contenu du RIL transmis aux communes.

**Le président** propose que ce point soit vu l'année prochaine en mars ou en octobre selon l'avancement des réflexions de l'INSEE.

*La séance est levée à 16h15*